



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL
MOLINES EN QUEYRAS**

Présents : EYMEOD Valérie, LEMENACH Arielle, MARTIN Francis, POUGEOL Anne, HOFFMANN Jean Paul, LAGET François

Absents : FANTINI Damien, MORETTON Sébastien (pouvoir à EYMEOD Valérie), CHAIX Magali, BLANC DEBRUNE Catherine, LOY Thierry (pouvoir à MARTIN Francis)

Secrétaire de séance : POUGEOL Anne

Présentation de la vente de bois en exploitation groupée par un agent de l'ONF

1/ Approbation du compte rendu du 12 mars 2018

Monsieur le Maire présente le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 12 mars 2018 joint aux convocations de la présente séance.

Vote : pour à l'unanimité

2/ Subventions aux associations

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les subventions aux associations au titre de l'exercice 2018

organisme	Rappel 2017	2018
Association les ptits loups	80 000 €	75 000€
animagnel	40 000 €	40 000 € avec Queyraflex
Club de modélisme/ MMS	10 000 €	10 000€
PNR du queyras	9136	9136 €
Association des maires 05	227.82€	227.82
Hautes alpes Nordic	120 €	120
CAUE	100 €	100
FNACA Guillestre Queyras	60 €	60 €
Fondation du patrimoine	55 €	55€
Le souvenir francais	50€	50€
UDAF (fonds solidarité logement)	125.60	125.60€
CRT Label station village	300	300 €
RASED	25.50	25.50 €
Secours en avalanche	110 €	110 €
CAF du Guillestrois/ 5enfants	240 € (3enfants)	400€ (80€/enfant)
ANEM	322.96	322.96
It 05	613.80	613.80
Judo club du guillestrois/ 2 enfants	45 € (1 enfant)	90€(2 enfants)
Tennis club de guillestre/ 1 enfant	45 € (1 enfant)	
Office de Tourisme	240€	245€
ANMSM	2 000€	2 000 €
Comité de jumelage	50€	50€
Pefc bois des alpes	130.30	130.30€
Les renardeaux	4335€	

Vote : unanimité

3/ Convention d'objectif et de moyens entre la commune et l'association Anim'agnel

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention entre la Mairie et l'Association « Anim'Agnel, en charge de l'organisation des animations et manifestations de la commune.

Vote : pour à l'unanimité (5 votants)

4/ Convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association A2M

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention entre la Mairie et l'Association « A2M », en charge de l'organisation de la manifestation « Molines Model Show » .

Vote : pour à l'unanimité

4/ Convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association les p'tits loups

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention entre la Mairie et l'Association « Les P'tits Loups », en charge de la gestion du multi-accueil à Clot la Chalp et de la micro-crèche à Pierre Grosse.

Vote : pour à l'unanimité (5 votants)

5/ demande de subvention pour le grand prix de ski de Molines

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention à l'Ecole de Ski Français de Molines Saint Véran pour l'organisation du Grand Prix Molines /Saint Véran.

Il est décidé d'octroyer la somme de 300 € pour l'organisation du Grand Prix Molines /Saint Véran.

Vote : Pour à l'unanimité

6/ Délibération autorisant le recrutement d'un agent non titulaire en contrat à durée déterminé

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 5, de la loi su 26 janvier 1984 pour une durée de deux mois, un agent non titulaire pour exercer les fonctions d'agent administratif en remplacement de Mme FOURETS.

Vote : Pour à l'unanimité

7/ Demande de subvention pour les travaux concernant l'extension et la réhabilitation de la cabane du Coin

Monsieur le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement. Il s'agit d'agrandir et de réhabiliter la cabane et permettre de respecter les normes sanitaires et de sécurités. Les travaux s'élèvent à 49 367.15€

Monsieur le Maire propose le plan de financement comme suit :

Feader mesure 7.6.2	19 746.86€	40%
Conseil Régional PACA	19 746.86 €	40%
COMMUNE	9 873.43 €	20 %
TOTAL	49 367.15 €	100 %

Vote : unanimité

8/ Acceptation d'un don fait à la Commune de Molines en Queyras

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que Madame Paule BOURGAREL, résidente au hameau du Coin, a souhaité faire un don à la commune d'une somme de 100 €. Monsieur le Maire demande donc aux membres du conseil municipal s'ils acceptent ce don.

Vote : Pour à l'unanimité

9/ Regroupement des affouagistes de Pierre Grosse, Le Coin et Fontgillarde

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie de Molines dispose d'un groupement d'affouagistes réparti sur les hameaux de Pierre Grosse, Le Coin et Fontgillarde. Les deux hameaux de Pierre Grosse et Le Coin sont déjà regroupés, mais celui de Fontgillarde est seul et ne possède pas suffisamment d'affouagistes. Monsieur Martin propose donc de regrouper ces trois hameaux, ce qui permettrait de rassembler un maximum d'affouagistes et de parcelles et faciliter ainsi la vente de bois.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir donner leur avis sur le regroupement des affouagistes

Vote : Pour à l'unanimité

10/ Vente de bois en exploitation groupée par l'ONF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie de Molines dispose de plusieurs parcelles de bois, pour certaines invendues à ce jour en raison de leur trop petite taille pour un seul exploitant forestier, comme c'est le cas pour la parcelle n°51 du Bois des Amoureux. Suite à l'explication du début de séance, l'ONF propose que l'exploitation de ces coupes soit réalisée en bois façonnés. Les, ou une partie des bois issus de ces coupes seront mis en vente sous forme d'un ou de contrat(s) d'approvisionnement(s) négocié(s) par l'ONF (vente groupée). Monsieur Martin explique que l'ONF assumera le rôle de donneur d'ordres pour l'exploitation des coupes. La mise en œuvre de ce dispositif fera l'objet d'une convention dite de vente et exploitation groupée, engageant les deux parties pendant la durée nécessaire à l'exploitation de la coupe.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir donner leurs avis sur la vente de bois en exploitation groupée.

Vote : Pour à l'unanimité

11/ Accord de principe sur la vente de l'ancienne école de Fontgillarde

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie de Molines possède l'immeuble dit « ancienne école de Fontgillarde ». Le bâtiment est inoccupé depuis de nombreuses années. Le bâtiment est dans un état de vétusté et d'insalubrité important. Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'un couple souhaiterait en faire l'acquisition afin de s'y installer à l'année.

Le couple envisagerait, d'aménager un petit commerce de produits locaux sur la partie de la salle polyvalente d'une part, ainsi qu'une structure locative et une habitation personnelle sur la partie « logements »

Monsieur le Maire rappelle que parmi les objectifs poursuivis par le Plan Local d'Urbanisme, il est préconisé de favoriser l'accueil de nouveaux résidents à l'année. M le Maire rappelle que c'est très rare d'avoir des gens motivés et intéressés pour venir créer un commerce, une offre locative et s'installer sur la commune. C'est une réelle opportunité pour le village. Monsieur le Maire signale que la salle polyvalente ne répond plus aux normes de sécurité et d'accessibilités des ERP. Toutefois, elle est encore utilisée à titre occasionnelle par l'association des Fountgillencs. Pour leur permettre de continuer à bénéficier d'un lieu de rassemblement De plus, le diagnostic immobilier a permis de révéler la présence de plomb, des anomalies de l'installation électrique et des consommations électriques importantes. M le Maire propose de leur mettre à disposition une partie de la fruitière de Fontgillarde. Monsieur le Maire conclut son exposé en rappelant que le cout du bâtiment par les acquéreurs ne doit pas être un frein pour la réussite de ce projet car les travaux de rénovation sont énormes. De plus, permettre à des gens de venir créer un commerce et de s'installer dans le hameau de Fontgillarde serait un véritable attrait pour la commune mais aussi pour les habitants de ce hameau. Au vu des éléments précités cidessus, M le maire propose de céder le bâtiment à 80 000€

Vote : Pour à l'unanimité

12/ Demande de subvention pour la mise aux normes d'un gîte communal

Monsieur le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement. Il s'agit de réhabiliter et permettre de respecter les normes électriques de sécurité et sanitaires d'un gîte communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention, dans le cadre de la mise aux normes d'un gîte communal

L'estimation du projet est de 18 492,48 € HT. Le financement pourrait être assuré par le Conseil Régional PACA à hauteur de 50 % soit 9 246,24 €, par le département des Hautes Alpes à hauteur de 30% soit 5 547,74€. Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement

Vote : Pour à l'unanimité

13/ Enquête parcellaire visant à instituer des servitudes d'Utilité Publique au titre du Code du Tourisme pour la réalisation d'une piste de luge 4 saisons et d'un bâtiment – avis du commissaire enquêteur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 6 mars 2017, le conseil municipal décide de demander l'instauration de servitudes de passage et d'une enquête publique de servitude d'utilité publique pour la piste de luge environnementale et que par arrêté n° 2018-DPP-CDD-6 du 31 janvier 2018, Madame la Préfète des Hautes Alpes décide de l'ouverture de l'enquête du lundi 26 février au mardi 27 mars 2018. Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal des conclusions résultant de l'enquête à savoir que le commissaire enquêteur émet un **avis favorable** aux servitudes relatives à la réalisation d'une piste de luge 4 saisons et d'un bâtiment.

« le commissaire enquêteur constate que les conditions sont réunies pour que la construction de la nouvelle piste de luge et du petit bâtiment attendant soit mise en route dès que possible. Construction qui doit répondre à une double contrainte : attendre que la Servitude d'Utilité Publique soit effective et espérer pouvoir faire les travaux avant l'arrivée de la mauvaise saison en novembre 2018 car le territoire est à 1700m d'altitude. En conséquence des conclusions en page 2 et 3, le commissaire enquêteur émet un avis favorable à la déclaration de SUP telle qu'elle a été présentée lors de l'enquête publique sur la commune de Moline en Queyras du 26 février au 27 mars 2018 ». Le commissaire enquêteur émet aucunes réserves et aucunes recommandations

Vote : Pour à l'unanimité

Questions diverses :

- Echange sur le projet de fusion avec la commune de Saint Véran

Après discussion, le conseil municipal décide de prendre attache d'un bureau d'étude pour effectuer une analyse structurelle, financière et fiscale des deux communes.

- Par l'intermédiaire de la crèche de Moline et en partenariat avec celle de Saint Véran, l'ouverture d'un centre de loisirs 6-12 ans sur Moline/ Saint Véran est envisageable et se fera principalement en fonction du nombres d'enfants d'inscrits.
- Des données ont permis de constater que la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement est très variable en fonction des communes du territoire
- les travaux de la cabane du Rocher d'Hannibal devraient se poursuivre au printemps
- l'éclairage de l'Eglise Saint Romain est défaillant, il est prévu de l'améliorer
- pour rappel, la commune ne dispose plus de la compétence concernant l'entretien des ruisseaux comme le rif des Borels. Cette compétence, appelée GEMAPI appartient dorénavant à la communauté de communes du Guillestrois Queyras

Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 04 juin

Fin de la séance à 19h30

